

Programme Projets novateurs - Volet TRANSFÉRABILITÉ

La fondation a mis en place un tout nouveau programme en 2016 pour stimuler les innovations dans la prise en charge des mineurs délinquants traités en vertu de la LSJPA. Dès le départ, le programme **Projets novateurs** a attiré l'attention des intervenants, gestionnaires et milieux d'intervention. Trois objectifs étaient poursuivis.

1. Expérimenter une intervention, un processus un système innovant;
2. Intégrer l'expérimentation ou une de ses constituantes donnant des résultats dans l'offre de services régulière en l'ajoutant à la programmation ou en remplacement d'une constituante moins performante;
3. Transférer et adapter l'expérimentation dans d'autres régions, contextes ou autres clientèles.

Le premier des projets ayant été accepté par la fondation s'est mis en branle à l'automne 2018 et arrive maintenant au terme du financement alloué par le programme Projets novateurs. Évidemment, la crise sanitaire en a ralenti la réalisation et les bénéfices attendus sont moindres qu'espérés. Cependant, la conduite du projet a permis de s'attaquer aux trois objectifs du programme. L'expérimentation de l'intervention innovante consistant à donner accès à des jeunes sous garde à des services les préparant à leur réinsertion a rapidement ravi les jeunes participants. Les résultats des trois volets expérimentés (préparation à l'emploi, préparation à la vie autonome et persévérance scolaire) ont convaincu l'organisation d'intégrer les ateliers développés dans la programmation régulière et dès la troisième année du projet, les promoteurs n'avaient plus besoin du soutien financier du programme **Projets novateurs** car dispensé à même le financement régulier de l'organisation. Le financement de la dernière année a été consacré à consolider l'innovation en rédigeant des guides et en préparant des capsules vidéos pour en faire la promotion et pour aider les intervenants à animer les ateliers en conformité avec les principes et la méthode utilisés dans les ateliers.

Ce premier projet est aussi un banc d'expérimentation pour la fondation. Comme déjà décrit dans un autre document déposé au conseil d'administration du 8 décembre dernier, plusieurs leçons sont à tirer de cette première expérience à laquelle bientôt s'ajouteront deux autres projets en cours qui seront aussi exposés aux difficultés à atteindre les objectifs du programme.

Sans mettre de côté les ajustements à apporter à notre programme Projets novateurs sur les deux premiers objectifs visés, je souhaite vous communiquer ma réflexion sur le troisième objectif, soit la transférabilité des projets une fois la fondation retirée du financement après trois ans d'expérimentation.

La transférabilité efficace et efficiente d'une intervention dans un autre contexte (intervenants, organisation, région, clientèle, etc.) est soumise à des conditions exigeantes. L'adaptation de l'innovation est nécessaire et donc, pour y arriver, il faut y mettre effort, énergie et ressources. Les organisations qui verraient d'un bon œil l'intégration et l'adaptation d'un des projets novateurs seront confrontées aux mêmes enjeux de ressources rencontrés par les milieux d'intervention qui ont développé les innovations à transférer. C'est pourquoi je pense que la fondation doit poursuivre son implication financière au-delà des trois années de financement d'un projet novateur.

Cette implication viserait à soutenir une organisation qui souhaiterait intégrer l'innovation développée par le soutien de notre programme pour l'aider à réussir sa répliation adaptée. Plus spécifiquement, je propose qu'on soutienne une organisation voulant adopter une innovation issue de notre programme

Projets novateurs pour un maximum de deux ans. Ce soutien prendrait la forme de ressources financières et d'expertise.

Pour ce qui est des ressources financières, nous pouvons remarquer que l'expérience menée depuis le début de notre programme n'épuise pas les fonds affectés au programme. En effet, chaque année, ce n'est qu'en moyenne 72% des fonds affectés qui sont utilisés. Bien sûr, notre expérience n'est pas longue mais je pense qu'elle est représentative. J'ai pu observer la somme d'efforts pour mettre en place les expérimentations et la lenteur des processus pour y arriver et ce, dans les trois projets actuellement en cours. Je pense, qu'il y aura toujours une partie des fonds affectés qui ne seront pas utilisés. Je n'en connais cependant pas la hauteur.

Imaginons qu'on puisse utiliser ces fonds inutilisés pour soutenir la transférabilité des projets et permettre ainsi un déploiement à plus grande échelle, ce serait fantastique. Nous pourrions même affecter des fonds supplémentaires selon les besoins et nos capacités. Il faut bien saisir que les organisations voulant répliquer un projet novateur ne pourraient nous faire une demande de financement dans le cadre de notre programme puisque ce ne serait pas une innovation. Cependant, nous pourrions les soutenir dans leur démarche d'implantation. Pour lancer la discussion, je propose un montant de 10 000\$ par projet pour une seule réplification. Selon la popularité de ce nouveau volet du programme, nous pourrions accepter un plus grand nombre de réplifications.

Du côté des ressources d'expertise, elles sont de deux natures. La première forme est constituée par des experts de la transférabilité (chercheurs, praticiens, gestionnaires) auxquels nous pourrions faire appel via notre actuelle bourse Bruno-M.-Cormier que nous pourrions transformer. Un modèle FIC (fonctions-clés / implantation / contexte) serait avantageusement utilisé pour viser une transférabilité porteuse. La deuxième forme d'expertise est constituée des chargés de projet à la tête des projets que nous avons financés ou encore des intervenants-clés que nous pourrions soutenir par dégagement financé et ainsi favoriser la conformité des activités issues des projets.

Mais cela ne me semble pas encore suffisant pour réussir. Il nous faut une stratégie de transférabilité. Un projet est un produit, une marque. Un expert de développement de marques ou de placement de produits pourrait être recruté au sein du comité Développement et rayonnement ou encore au sein de notre conseil d'administration.

Actuellement, le projet ***En route!*** est prêt pour transfert et la *Démarche **SENS*** intéresse déjà un autre CISSS qui a amorcé des approches auxquelles répond bien la chargée du projet. Quant à ***ACTES***, l'intérêt pour transfert est déjà démontré par le financement reçu par le MSPQ pour le réaliser.

J'espère avoir pu stimuler votre intérêt par ce texte, incomplet bien sûr mais exposant les grands axes d'un volet transférabilité à notre programme ***Projets novateurs***.

Clément Laporte
Directeur exécutif